

Résumé réalisé par Cindy Louchet

Sport et innovation sociale, Benjamin Coignet, le 26 mai 2016, Liévin

Après avoir soutenu sa thèse en 2012, qui portait sur « *L'innovation sociale et les organisations sportives associatives. Le cas des clubs sportifs dans les quartiers populaires* », Benjamin Coignet est aujourd'hui directeur des opérations et du développement à l'Agence Pour l'Education par le sport. Dans le cadre de ce séminaire, il nous propose de revenir sur ses travaux.

Avant toute chose, il convient de s'intéresser au processus d'innovation sociale dans les clubs sportifs des quartiers, et cela passe par l'identification des besoins. Le premier est d'ordre politique, il s'apprécie localement, c'est-à-dire dans le cadre de la politique de la ville. Ce phénomène n'est pas récent, puisque notre invité rappelle que les installations au sein des quartiers sont financées déjà depuis une trentaine d'années, en ce sens on est en droit de se « *questionner sur les effets produits* ».

Le deuxième besoin, identifié par Benjamin Coignet, concerne cette fois le tissu associatif, où il convient de développer d'une part, un nouveau champ d'action, et d'autre part le métier d'accompagnateur.

Ces exemples conduisent à interroger la manière dont « *les clubs sportifs affiliés font évoluer leurs offres et leurs modalités d'encadrement pour mieux prendre en compte les besoins des habitants* ». Pour tenter d'y répondre, trois niveaux d'analyse ont été pris en compte, le macro sociologique où il s'agissait de saisir l'entité du club au sein de son territoire d'implantation (dynamique partenariale, les effets liés au chômage, etc.) ; le meso sociologique qui renseigne sur le club et l'appropriation qui en est fait par les différents groupes (la question de l'organisation du pouvoir, la gestion des conflits et des tensions notamment) ; et enfin au niveau micro sociologique qui renseigne les logiques de langage, la manière dont les espaces sont occupés, pour ne donner que quelques exemples. Ces trois niveaux d'analyse ont été appliqués à pas moins de vingt-quatre clubs sportifs, situés dans différentes villes de France comme Strasbourg, Calais, Villeurbanne, Marseille, etc.

Parmi les clubs présents dans les quartiers, Benjamin Coignet distingue les « *établis* », définis comme étant en accord avec l'identité du quartier, ayant choisi leur implantation en fonction du réseau interpersonnel et étant en relation avec les institutions ; et les « *outsiders* » qui ne bénéficient pas de la même notoriété de par leur non-appartenance (ou du moins, la non reconnaissance) au quartier. Cependant, un constat demeure, celui de la fragilité du système démocratique associatif. Selon notre invité, cela s'explique tout d'abord par le fait que seule une minorité de clubs dispose des organes attendus au sein d'une association tels que peuvent l'être les assemblées générales ou les réunions par exemple. Les décisions, tout comme les échanges, peuvent alors être à l'initiative des individus qualifiés de centraux, de « *figures* », en somme « *les personnages incontournables* » du club. Pour autant ces espaces apparaissent « *assez régulés* »

dans la mesure où il existe une « *codification très marquée* » qu'elle se traduise par « *la pratique, la présence continue ou encore la sélection et la cooptation* ». Cette régulation effective agit de manière significative sur les débordements, au sein de ces clubs sportifs, qui sont de fait inexistantes. Si l'on s'intéresse maintenant à la question de la mixité, ces derniers ne semblent pas propices à la mixité sociale puisque Benjamin Coignet les qualifie « *d'entre soi populaire* », le constat est identique s'agissant de la mixité de genre dont la « *rareté dans et en-dehors de la pratique* » est flagrante et demeure en faveur des hommes.

Pour conclure sur ce travail de recherche, Benjamin Coignet revient sur l'identification de quatre types de clubs en ZUS. Tout d'abord, les clubs « *traditionnels* » de par leur offre de pratique, apparaissent parfois éloignés des habitants du quartier et de leurs besoins mais aussi des institutions avec lesquelles ils n'établissent pas forcément de liens. Ensuite, ceux qualifiés d'« *éducatif-informels* » qui se distinguent des précédents de par leur volonté de proximité avec la population vivant dans le quartier. En ce sens, ils proposent un accueil des habitants et leur dédient des offres innovantes en accord avec leurs attentes (dans la mesure du possible). Le troisième type, nommé « *plus-value territoriale* », est davantage à la recherche davantage de reconnaissance des pouvoirs publics. Pour finir, il existe également des « *clubs militants de quartier* », ils sont généralement unisport, demandeurs d'un soutien politique et institutionnel. Pour en bénéficier, ils se veulent et se présentent comme innovants. Cependant, la routine s'installant, l'innovation tend à se perdre.